



Curieux Voyageurs

Festival de films

21, 22 et 23 mars 2025

RÈGLEMENT

« Compétition films courts 6 à 30 min »

Date et lieu

La 46^e édition du Festival CURIEUX VOYAGEURS, festival de films de voyageurs, se déroulera les 21, 22 et 23 mars 2025 à SAINT-ETIENNE .

Conditions de participation

L'association organisatrice du Festival souhaite promouvoir le voyage sous toutes ses formes et la participation à la pré-sélection est donc ouverte aux documentaires, films de voyageurs, aventures, expéditions..., à l'exclusion des fictions ou films expérimentaux.

Le nombre de soumissions de films est limité à 2 par réalisateur.

La durée des films devra être au minimum de 6 min et ne devra pas excéder 30 minutes.

Les films sélectionnés en « compétition films courts 6 à 30 minutes » participent au Festival Curieux Voyageurs à titre gracieux et ne font l'objet d'aucun versement de droit de diffusion. Les films relevant de cette section seront diffusés lors d'une soirée « Courts métrages » et ne seront pas suivis d'échange avec le réalisateur.

Les documents en langue étrangère devront obligatoirement être sous-titrés en français ou disposer d'une version française.

Inscriptions

Les films pour la pré-sélection peuvent être mis en ligne sur le site <https://www.docfilmdepot.com> jusqu'au 15 septembre 2024.

Sélection

Le comité de sélection se réunira fin octobre 2024 et la sélection sera dévoilée en décembre 2024.

En cas de sélection de son film, le réalisateur s'engage à fournir au festival l'ensemble des éléments suivants à la signature de la convention de sélection :

- un texte de présentation du document (maximum 80 mots)
- un texte de présentation des auteurs (maximum 30 mots)
- au moins cinq photos de très bonne résolution (une résolution minimum 2400 x 1600 fournit une image 18 x 12 cm en 300 dpi) (ces photos ne seront utilisées que pour la promotion du festival)
- une bande annonce de la réalisation (durée maximum 3 min)
- une photo du réalisateur

Diffusion pendant le festival

Un support de très bonne qualité devra être envoyé 6 semaines avant le festival pour la projection sur grand écran.

Le Festival se réserve le droit de projeter certains des films sélectionnés en dehors de la manifestation : dans le cadre d'une projection avant-première/conférence de presse et dans le cadre d'une projection palmarès et coups de cœur 2025 à la Cinémathèque de Saint-Etienne.

L'ayant droit du film ne peut en aucun cas retirer son film ni annuler son inscription une fois le film enregistré sur la plateforme Docfilmdépôt. L'inscription du film vaut pour engagement de participation définitif de la part de l'ayant droit et acceptation des présentes règles de participation.

Supports de diffusion

Support informatique en HD (codec H264, H265 ou Mpeg 2 ou MP4)

Acceptation du règlement

Toute proposition de film sur la plateforme Docfilmdépôt implique l'acceptation de tous les termes du présent règlement.

Contact : Agnès GALLAIS 06 78 36 97 05 a.gallais@curieuxvoyageurs.com
www.curieuxvoyageurs.com